



Nom du produit : **L'HERBICIDE CF-09-439 (PCP#34658)**

SPÉCIFICATION #**50002650**

**L'herbicide CF-09-439** est considéré comme un mélange mécanique de trois (3) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose **l'herbicide CF-09-439**:

**Express® 50 SG MUP**

PCP # **28176**

Date de la SDS : **10/28/2022**

SPÉCIFICATION #: **50000038**

**Carfentrazone 40 WG MUP**

PCP # **34141**

Date de la SDS : **07/20/2021**

SPÉCIFICATION # : **50002567**

**Metsulfuron méthyl MUP**

PCP# **26677**

Date de la SDS: **10/31/2022**

SPÉCIFICATION #: **50001045**

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

**Fabricant/Distributeur :**

FMC du Canada limitée

6755, chemin Mississauga, bureau 204

Mississauga (Ont.) L5N 7Y2

Canada

**Numéros de téléphone :**

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 16/09/2022

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1      Date de révision: 10/28/2022      Numéro de la FDS: 50000038      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

organe cible précis - exposition répétée

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Herbicide

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-méthyl	Tribenuron-méthyl	101200-48-0	50

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

---

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Conseils généraux  | : | Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en position de réanimation.<br>Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.<br>Ne pas laisser la victime sans surveillance.<br>Garder la personne tranquille.<br>Maintenir au chaud et dans un endroit calme.  |
| En cas d'inhalation  | : | En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.<br>Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  |
| En cas de contact avec la peau                             | : | S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.<br>En cas de contact avec la peau<br>Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.<br>Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.<br>Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.                         |
| En cas de contact avec les yeux                            | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Retirez les lentilles de contact.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.   |
| En cas d'ingestion   | : | NE PAS faire vomir.<br>Maintenir les voies respiratoires dégagées.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les symptômes persistent, consulter un médecin.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : | Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  |
| Avis aux médecins  | : | Traiter de façon symptomatique.   |

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Moyen d'extinction approprié                           | : | Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.                                 |
| Moyens d'extinction inadéquats                         | : | Jet d'eau à grand débit   |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : | Oxydes d'azote (NOx)<br>oxydes de soufre<br>Oxydes de carbone                             |
| Autres informations                                    | : | Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la                            |

## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

---

rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.  
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
- Protection des mains  
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Aspect : solide, granules
- Couleur : brun pâle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1      Date de révision: 10/28/2022      Numéro de la FDS: 50000038      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Odeur : douce

pH : 8.4 - 9.4 (20 °C)  
Concentration: 10 g/l  
Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Point d'éclair : non établi(e)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non hautement inflammable

Densité de vapeur relative : non établi(e)

Masse volumique apparente : 640 kg/m<sup>3</sup> tassé

Solubilité  
Solubilité dans l'eau : soluble

Température de décomposition : Non disponible pour ce mélange.

Viscosité  
Viscosité, dynamique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Conditions à éviter : Formation de poussière  
humidité  
Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1      Date de révision: 10/28/2022      Numéro de la FDS: 50000038      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### **Produit:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: méthode de la dose fixe  
BPL: oui
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
BPL: oui

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Produit:**

- Espèce : Lapin  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui
- Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Produit:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
BPL : oui
- Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Produit:**

- Espèce : Cobaye  
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1      Date de révision: 10/28/2022      Numéro de la FDS: 50000038      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Méthode : Essai de maximisation  
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

### **Mutagénicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène.

### **Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérogène.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des effets néfastes sur la reproduction.

### **STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

### **STOT - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Produit:**

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Tribenuron-methyl:**

Espèce : Lapin  
LOAEL : 80 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1      Date de révision: 10/28/2022      Numéro de la FDS: 50000038      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux  
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.  
Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

### Autres informations

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0162 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00652 mg/l  
Point final: Fronde  
Durée d'exposition: 7 d  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

### Composants:

#### Tribenuron-methyl:

## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): > 320 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0208 mg/l  
Durée d'exposition: 120 h
- CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l  
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )): 114 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm  
Remarques: Diététique
- DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm  
Remarques: Diététique
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

**Évaluation écotoxicologique**

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

---

milieu aquatique

effets néfastes à long terme.

**Persistence et dégradabilité****Composants:****Tribenuron-methyl:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %  
Durée d'exposition: 28 d

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****Tribenuron-methyl:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.38

**Mobilité dans le sol****Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

**Composants:****Tribenuron-methyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous la ligne moyenne des hautes eaux.  
Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

- No. UN : UN 3077
- Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
- Risque subsidiaire : ENVIRONM.
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

**IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 3077
- Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : Miscellaneous
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
- Dangereux pour l'environnement : oui

**Code IMDG**

- No. UN : UN 3077
- Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 9
- EmS Code : F-A, S-F
- Polluant marin : oui

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1      Date de révision: 10/28/2022      Numéro de la FDS: 50000038      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### Réglementation nationale

#### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- |       |   |  |
|-------|---|--|
| TCSI  | : | Non en conformité avec les inventaires   |
| TSCA  | : | Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.  |
| AIIC  | : | Non en conformité avec les inventaires   |
| DSL   | : | Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.<br><br>METHYL 2-[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL(METHYL)CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE<br><br>D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohydrate |
| ENCS  | : | Non en conformité avec les inventaires   |
| ISHL  | : | Non en conformité avec les inventaires   |
| KECI  | : | Non en conformité avec les inventaires   |
| PICCS | : | Non en conformité avec les inventaires   |
| IECSC | : | Non en conformité avec les inventaires   |
| NZIoC | : | Non en conformité avec les inventaires   |
| TECI  | : | Non en conformité avec les inventaires   |

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

---

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/28/2022	50000038	Date de la première parution: 03/01/2018

---

### Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

**Fin de la fiche technique signalétique**

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

## Carfentrazone 40 WG MUP

FDS n° : FO004353-3-A  
Date de révision : 2021-07-20  
Format: NA  
Version 1



### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

#### Identificateur de produit

**Nom du produit** Carfentrazone 40 WG MUP

#### Autres moyens d'identification

**Code(s) du produit** FO004353-3-A

**Legacy Product Code** 50002567

**Synonymes** CARFENTRAZONE-ETHYL:  
ethyl  $\alpha$ ,2-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]-4-fluorobenzénepropanoate (CAS name);  
ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-(4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)-4-fluorophényl] propionate (IUPAC name)

**Ingrédient(s) actif(s)** Carfentrazone-éthyle

**Famille chimique** Triazolinones

**PCP #** 34141

#### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée :** Herbicide

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

**Adresse du fournisseur** FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada  
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>  
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722)  
Email: SDS-Info@fmc.com

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence** Urgences médicales :  
1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident, appelez le:  
1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
--	-------------

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence****VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE**

<p><b>Mot indicateur: Attention</b></p> <p><b>Mentions de danger</b> H319 - Provoque une sévère irritation des yeux</p> 
---

**Conseils de prudence - Prévention**

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

**Conseils de prudence - Élimination**

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon les directives de l'étiquette

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Famille chimique** Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	40
Crystalline silica, quartz	14808-60-7	<1
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde condensate, sodium salt	9084-06-4	15 - 20

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

**4. PREMIERS SOINS****Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Peut causer une irritation des yeux.
<b>Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant</b>	Un examen médical immédiat est requis en cas d'ingestion. Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.  Note au médecin traitant: Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Un lavage gastrique et / ou l'administration de charbon activé peuvent être envisagés. Après décontamination, le traitement doit être axé sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Incendie mineur</b>	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Incendie majeur</b>	Eau pulvérisée. Mousse.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Évitez les jets puissants.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aucun connu
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le fluorure d'hydrogène, le chlorure d'hydrogène, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques fluorés et chlorés.
<b><u>Données sur les risques d'explosion</u></b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Isoler la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions environnementales</b>	Tenir les personnes et les animaux à l'abri des fuites / déversements et au vent. Gardez les matériaux hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts. Garder hors des voies

navigables. Ne pas rejeter dans l'environnement.

**Méthodes de confinement**

Le cas échéant, les drains d'eau de surface devraient être couverts. Des déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être immédiatement balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyez la zone avec du détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel qu'un liant universel, de la terre de Fuller, de la bentonite ou d'une autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

**Méthodes de nettoyage**

Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Manutention**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas contaminer d'autres pesticides, engrais, eau, aliments ou aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière. Laver à fond après manutention. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

**Entreposage**

Conserver dans des récipients étiquetés et fermés. La salle de stockage doit être construite avec un matériau incombustible, fermée, sèche, ventilée et avec un sol imperméable, sans accès des personnes non autorisées ou des enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être disponible.

**Matériel d'emballage**

Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

**Produits incompatibles**

Aucun connu

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Crystalline silica, quartz (14808-60-7)	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 µg/m <sup>3</sup>	IDLH: 50 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 0.025 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Crystalline silica, quartz (14808-60-7)	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup> respirable	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques appropriés****Mesures d'ordre technique**

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. Maintenir un bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures ou bottes sécurité.

<b>Protection des mains</b>	Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.
<b>Protection respiratoire</b>	Le produit ne présente pas automatiquement une préoccupation d'exposition à l'air pendant la manipulation normale. En cas de déversement accidentel du produit qui produit une vapeur ou un brouillard lourd, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel incluant un filtre à particules.
<b>Mesures d'hygiène</b>	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Granules
<b>État physique</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Blanc cassé à beige
<b>Odeur</b>	Latex
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	8.63
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	Pour density: 44.7 lbs/ft3 (0.716 g/mL) Tap density: 45.9 lbs/ft3 (0.735 g/mL)
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Émulsifie dans l'eau
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Non-oxydant
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Pour density: 44.7 lbs/ft3 (0.716 g/mL) Tap density: 45.9 lbs/ft3 (0.735 g/mL)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.

dangereuses

<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun connu.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Consulter la section 5 pour plus de renseignements.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

<b>DL50 orale</b>	> 5000 mg/kg (rat femelle)
<b>DL50 épidermique</b>	> 5000 mg/kg (rat) (homme Femme)
<b>CL50 par inhalation</b>	> 5.18 mg/l 4 heures (rat) (homme Femme)

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Modérément irritant (lapin).
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Légèrement irritant (lapin).
<b>Sensibilisation</b>	Non sensibilisant (souris-LLNA).

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde condensate, sodium salt (9084-06-4)	= 3800 mg/kg ( Rat )		

### Données sur les effets toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Peut causer une irritation des yeux.
------------------	--------------------------------------

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Toxicité chronique</b>	Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el bazo
<b>Mutagenicité</b>	Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.
<b>Cancérogénicité</b>	Carfentrazone-éthyle Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales
<b>Effets neurologiques</b>	Carfentrazone-éthyle Non neurotoxique.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Carfentrazone-éthyle . Pas de toxicité pour la reproduction.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Carfentrazone-éthyle . Absence de tératogénicité chez les animaux.
<b>STOT - exposition unique</b>	Non classé.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Effets neurologiques</b>	Carfentrazone-éthyle Non neurotoxique.
<b>Danger par aspiration</b>	Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Crystalline silica, quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X

### **Légende:**

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
 A2 - *cancérogène suspecté pour l'être humain*  
 CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)  
 Groupe 1 - *Cancérogène pour l'homme*  
 NTP (programme national de toxicologie)  
 Connu - *cancérogène connu*  
 OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
 X - *Présent*

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Rainbow trout	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg
	DL50 orale	Bee	> 200	µg/abeille
	LD50 contact	Bee	> 200	µg/abeille
	LD50 acute oral	Northern bobwhite	>2250	mg/kg
	DL50 orale	Collin de Virginie	>2000	mg/kg

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1	EC50 = 12 µg/l 14d EC50 = 0,0057 mg/L	96 h LC50 = 1,6 mg/L&0,0187	48 h EC50 > 9,8 mg/L&0,22
Sodium Benzoate 532-32-1		96 h LC50: 420 - 558 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: > 100 mg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: < 650 mg/L (Daphnia magna)
Bis(2-ethylhexyl) sodium sulfosuccinate 577-11-7		96 h LC50: 20 - 40 mg/L (Oncorhynchus mykiss) semi-static 96 h LC50: < 24 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 37 mg/L (Lepomis macrochirus) static	48 h EC50: = 36 mg/L (Daphnia magna)

### Persistence et dégradation

Carfentrazone-éthyle . Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas facilement.

### Bioaccumulation

Carfentrazone-éthyle . La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

### Mobilité

Carfentrazone-éthyle . Non pertinent.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

### Emballages contaminés

Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### DOT

Ce matériau n'est pas un matériau dangereux tel que défini par le Département des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185, à moins qu'il ne soit expédié dans un emballage en vrac. La classification ci-dessous se rapporte à l'expédition en vrac (> 119 gal / 882 lb).

### TMD

Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui.
Désignation	UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

**ICAO/IATA**

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

**IMDG/IMO**

N° ID/ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (carfentrazone-ethyl)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F
Dangers pour l'environnement	Polluant marin
Désignation	UN3077, Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**Loi sur la qualité de l'eau**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

**FIFRA Information**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

## Warning

Causes moderate eye irritation. DO NOT get in eyes.  
Avoid breathing dust. Avoid contact with eyes, skin or clothing.  
Wash thoroughly with soap and water after handling.

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Crystalline silica, quartz 14808-60-7	X	X	X

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
Crystalline silica, quartz 14808-60-7	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphthalene sulfonic acid-formaldehyde condensate, sodium salt 9084-06-4	X	X		X	X	X	X	X

**CANADA**

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2021-07-20  
Cause de la révision: Libération initiale

**Avis de non-responsabilité**

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date des présentes. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous

**assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies ici. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation sont indépendantes de la volonté de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.**

**Préparé par**

FMC Corporation

Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

**Nom du produit**      Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit**      50001045

**Nature chimique**      Mélange

**Numéro d'enregistrement de produit**      PCP #26677

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée**      Peut être utilisé uniquement pour la production d'herbicides.

**Restrictions d'utilisation**      Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

##### Fabricant

FMC of Canada Ltd  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada  
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),  
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>  
SDS-Info@fmc.com

##### Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada

##### Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:  
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148  
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### **Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/01/2018

**Éléments étiquette SGH**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Autres dangers**

Inconnu.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : Mélange

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoysulfamoyl) benzoic acid	2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoysulfamoyl) benzoic acid	74223-64-6	60

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
 Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
 Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
 Retirez les lentilles de contact.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/31/2022	50001045	Date de la première parution: 03/01/2018

---

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
oxydes de soufre  
Oxydes de carbone  
Cyanure d'hydrogène
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
- 

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.  
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/01/2018

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.
- Filtre de type : Type protégeant des particules
- Protection des mains  
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.  
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.  
Porter un équipement de protection adéquat.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- 

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : granuleux
- Couleur : brun pâle
- Odeur : sans odeur
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 5.0
- Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
- Pression de vapeur : Donnée non disponible
- Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
- Densité relative : 1.47 (25 °C)
- Solubilité
-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

Solubilité dans l'eau : dispersable

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

    Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

    Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5.3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Remarques: Matière active

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 5,000 mg/kg

---

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Produit:**

Espèce : Cobaye  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

### **Mutagenécité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)carbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation métabolique: Activation métabolique  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### **Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide**

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

**Composants:****2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Durée d'exposition : 104 semaines  
NOAEL : 500 ppm  
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle  
Durée d'exposition : 18 mois  
NOAEL : 5,000 ppm  
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

**STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

**Toxicité à dose répétée****Composants:****2-(4-Methoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoyle sulfamoyl) benzoic acid:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 1000 ppm  
Voie d'application : Orale - alimentation  
Durée d'exposition : 90 days  
Symptômes : Perte de poids corporel

**Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Effets neurologiques****Composants:****2-(4-Methoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoyle sulfamoyl) benzoic acid:**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

**Autres informations****Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****2-(4-Methoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoyle sulfamoyl) benzoic acid:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 113 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.16 µg/l  
Durée d'exposition: 14 d  
ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.1134 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/31/2022	50001045	Date de la première parution: 03/01/2018

---

	CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.045 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	ErC50 (Myriophyllum spicatum): 0.23 µg/l
	ErC50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.57 µg/l
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 68 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.5 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 6 mg/kg Durée d'exposition: 56 d
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par contact
	DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 91.72 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale
	DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

**Persistence et dégradabilité****Composants:****2-(4-Methoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoyle sulfamoyl) benzoic acid:**

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol et une eau aérobie.
------------------	--

**Potentiel bioaccumulatif****Produit:**

Bioaccumulation	: Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant persistante, bioaccumulative et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant très persistante et très bioaccumulative (vPvB).
-----------------	---

**Composants:****2-(4-Methoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoyle sulfamoyl) benzoic acid:**

Bioaccumulation	: Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1 Durée d'exposition: 28 d Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
-----------------	---

Coefficient de partage (n-	: log Pow: -1.7 (25 °C)
----------------------------	-------------------------

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/31/2022	50001045	Date de la première parution: 03/01/2018

octanol/eau)

pH: 7

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'Environnement  
 Ne pas déverser d'effluent contenant ce produit dans des lacs, des cours d'eau, des étangs, des estuaires, des océans ou d'autres eaux sauf conformément aux exigences d'un permis du NPDES (National Pollutant Discharge Elimination System) et après avoir transmis au préalable un avis écrit aux autorités ayant émis ce permis. Ne pas déverser d'effluent contenant ce produit dans des réseaux d'égout sans en avoir préalablement avis les autorités de l'usine locale d'épuration des eaux d'égout. Pour connaître les grandes lignes directrices, communiquer avec le bureau provincial ou régional de réglementation des eaux ou, aux É.-U., avec les bureaux de l'EPA.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
 Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
 Éliminer comme produit non utilisé.  
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 10/31/2022      Numéro de la FDS: 50001045      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/01/2018

---

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,  
N.O.S.  
(Metsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Risque subsidiaire : ENVIRONM.  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3077  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Metsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Dangereux pour l'environnement : oui

**Code IMDG**

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,  
N.O.S.  
(Metsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Metsulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui (Metsulfuron-methyl)

**Précautions spéciales pour les utilisateurs**

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/31/2022	50001045	Date de la première parution: 03/01/2018

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI	:	En conformité avec les inventaires
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIRC	:	Non en conformité avec les inventaires
DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.  METHYL 2-[[[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL)CARBAMOYL]SULFAMOYL]BENZOATE
ENCS	:	Non en conformité avec les inventaires
ISHL	:	Non en conformité avec les inventaires
KECI	:	Non en conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

**Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIRC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -

## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/31/2022	50001045	Date de la première parution: 03/01/2018

Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Clause de non-responsabilité**

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

**Préparé par:**

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	10/31/2022	50001045	Date de la première parution: 03/01/2018

---

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique